

DEL2024_05_083

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

REMBOURSEMENT AU PRORATA TEMPORIS DE LA CONCESSION QUINZENAIRE 199C SITUEE A L'EMPLACEMENT B-D 65 DU COLUMBARIUM DU NOUVEAU CIMETIERE

Sur proposition de Laurent CHAINEY.

Le 21 janvier 2024, Monsieur RIZZO Joël, fils de Monsieur RIZZO Luigino et de Madame CORCHO GONZALES épouse RIZZO Gloria sollicite la rétrocession de la concession dans laquelle sont inhumées les cendres de son père décédé le 04 janvier 2003 à Paris 14ème et inhumé le 10 janvier 2003 au columbarium du nouveau cimetière. Cette concession se situe au columbarium du nouveau cimetière sis rue des Moulins sur l'emplacement B-D 65 et dont le titre de concession porte le numéro 199C.

Suite au décès de sa mère le 28 janvier 2023, Monsieur RIZZO Joël fait le choix d'inhumer ses deux parents dans la même concession au cimetière des Clayes Sous Bois sis Chemin de la Brétechelle 78340 Les Clayes sous Bois.

Dès lors, dans le cadre de sa demande de rétrocession, Monsieur RIZZO Joël sollicite aussi le remboursement au prorata temporis de la concession 199C renouvelée par ses soins le 03 avril 2018 pour 15 ans au tarif de 142,00€. Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2010/120 du 15 septembre 2010 portant sur la tarification des emplacements de concessions funéraires, des emplacements de columbarium, des taxes, des redevances funéraires et des vacations de police,
Vu la décision n°142.01 du 21 novembre 2001 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes du service état civil,

DEL2024_05_083

Considérant la demande de Monsieur RIZZO Joël de bénéficier d'un remboursement au prorata temporis de la concession 199C située à l'emplacement B-D 65 au columbarium du nouveau cimetière sis rue des Moulins,

Considérant que cette concession a été renouvelée le 03 avril 2018 pour une durée de quinze ans au tarif de 142,00€ par Monsieur RIZZO Joël,

Considérant la durée résiduelle de 10 ans relative au renouvellement de la dite concession,

Considérant que cette concession a été libérée le 24 janvier 2024 suite à l'exhumation des cendres de Monsieur RIZZO Luigino, père de Monsieur RIZZO Joël,

Considérant le décès de Madame CORCHO GONZALES épouse RIZZO Gloria et le souhait de Monsieur RIZZO Joël de réunir les urnes de ses deux parents en un seul et même endroit, au cimetière des Clayes sous Bois,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser le remboursement au prorata temporis la concession 199C située à l'emplacement B-D 65 au columbarium du nouveau cimetière sis rue des Moulins, renouvelée par Monsieur RIZZO Joël le 03 avril 2018 et libérée le 24 janvier 2024 suite à l'exhumation des cendres de Monsieur RIZZO Luigino.
2. De déterminer le montant de ce remboursement en divisant le prix du renouvellement de la concession soit 142,00€ par le temps accordé au renouvellement soit 15 ans.
3. De déduire les années écoulées entre l'acte de renouvellement de la concession, soit le 03 avril 2018 et la date de la demande de Monsieur RIZZO Joël, soit le 21 janvier 2024.
4. De dire que la durée résiduelle relative à la rétrocession de la concession 199 C est de 10 ans.
5. De rembourser Monsieur RIZZO Joël du montant de 95,00€.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

